

---

## Reconnaissance des diplômes et certificats étrangers

---

Remplace: INFOformation&profession «Reconnaissance et équivalence des diplômes et certificats étrangers» du 29.02.2012, actualisation partielle du 02.05.2012

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) est le point de contact national pour la reconnaissance de diplômes en Suisse. Des questions d'ordre général peuvent lui être adressées.

Procédure:

Selon les exigences, vous déposez une demande directement à l'autorité compétente (cf. le tableau au verso).

ou

Vous adressez, sans frais, une demande préalable au SEFRI (point de contact national) et vous recevez une information par écrit vous renseignant sur la suite de la procédure, l'autorité compétente, les frais à payer si une procédure est ouverte.

Le graphique ci-dessous se base sur les informations figurant sur le site internet du SEFRI et sur les documents suivants:

a) **Brochure (E1)**

«Liste des autorités et institutions compétentes» (janvier 2013)

b) **Questionnaire préliminaire (E2)**

«Reconnaissance des diplômes et des certificats étrangers» (janvier 2013)

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

Point de contact pour la reconnaissance des diplômes

Effingerstrasse 27

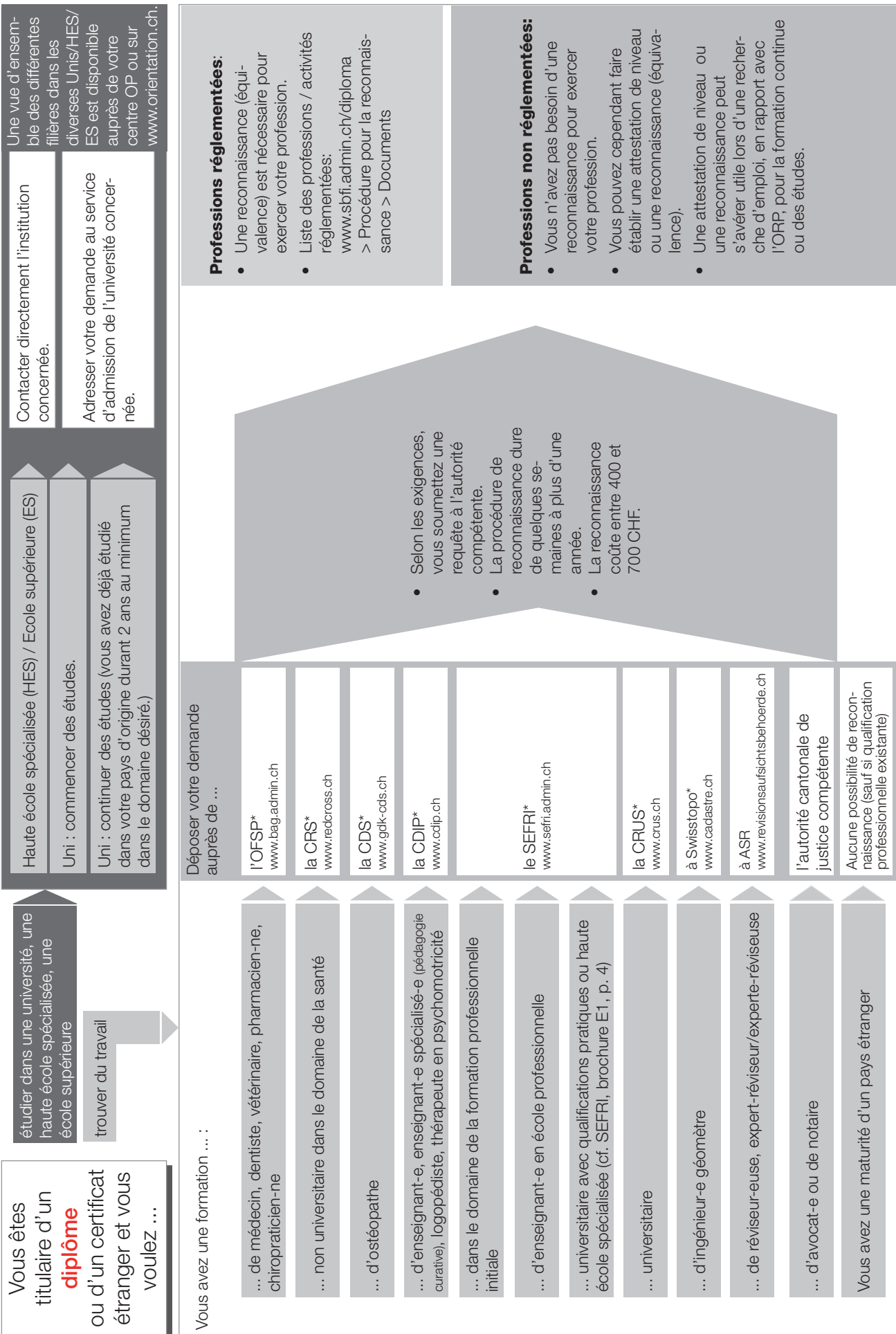
3003 Berne

Suisse

Tél. + 41 (0) 31 322 28 26

[kontaktstelle@sbfi.admin.ch](mailto:kontaktstelle@sbfi.admin.ch)

[www.sbfi.admin.ch/diploma](http://www.sbfi.admin.ch/diploma)



\* Les adresses des diverses institutions se trouvent dans la brochure E1 du SEFRI «Reconnaissance des diplômes et certificats étrangers».